

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE



Le Maire de la Ville de LEFOREST  
Vu le Code des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la Route  
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]  
**demeurant au 13 rue de Beaujeu, 62790 LEFOREST**, en  
date du 14 Novembre 2024, relative à occuper le Domaine  
Public pour les travaux de tailles au droit du 13 rue de Beaujeu  
à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 13 rue de Beaujeu à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

### ARRÊTÉ N° 2024/137

#### ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AUX TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

**Article 1** L'entreprise Flanquart Services Espaces Verts agissant pour le compte de Mr [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public pour les travaux de tailles, Du Jeudi 28 Novembre 2024 au Jeudi 28 Novembre 2024 Inclus soit pour une durée d'Un (01) jour(s).

La zone de travaux devra être balisée par l'entreprise

**Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

**Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

**Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de L'entreprise Flanquart

**Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

**Article 7** Monsieur [REDACTED]  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 14 Novembre 2024.

Certifié exécutoire le 15/11/2024.

Le Maire

Christian MUSI



*Toute correspondance doit être adressée à :*  
*Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST*  
*Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr*  
*Site internet : www.villedeleforest.fr*